



Direction générale de la prévention des risques
Service des risques naturels et hydrauliques

Service Central d'Hydrométéorologie
et d'Appui à la Prévision des Inondations

CMVRH
Centre de Valorisation
des Ressources Humaines

Initiation à la prévision des crues - semaine 2

(anciennement "bases de la prévision des crues")

EAU_2016_019bis

Partenariat :



Cette formation se tient également au 1er semestre
à La défense, organisée par l'IFORE

Dates : Du 15 au 18 novembre 2016 au CVRH de Toulouse

Objectifs

Présentation du réseau de la prévision des crues, des principaux acteurs, des textes réglementaires et des procédures opérationnelles - Introduction des premières notions indispensables en météorologie, hydrométrie, hydrologie et hydraulique - Acquisition du bagage minimum pour exercer des fonctions de prévisionniste en SPC ou au SCHAPI.

Public

Agents en prise de poste dans le domaine de la prévision des crues en SPC ou au SCHAPI, agents amenés à travailler avec les SPC ou le SCHAPI (mission RDI en DDT, SIDPC...)

Pré-requis : Il est indispensable d'avoir suivi la semaine 1

contenu ci-dessous

Contenu

Mardi 15 novembre 2016	
OUVERTURE	10h30 – 10h45
HYDRAULIQUE Phénomènes transitoires, propagation des crues, morphologie fluviale	10h45 – 12h15
<i>Pause</i>	<i>12h15 – 13h45</i>
Introduction à la modélisation hydraulique Stratégie de modélisation et outils du réseau	13h45 – 17h00
Mercredi 16 novembre 2016	
VIGILANCE Chronogramme des tâches La production de la vigilance crues : matrice d'échanges, bulletins, actualisations, zones de transition, bonnes pratiques	9h00 – 12h15
<i>Pause</i>	<i>12h15 – 13h45</i>
Outils de production de la vigilance utilisés an SCHAPI et dans les SPC	13h45 – 14h30
Amélioration continue : retour d'expérience, démarche qualité	14h30 – 17h00
Jeudi 17 novembre 2016	
TD DE SYNTHESE : BV MORTAGNE	9h00 – 12h15
<i>Pause</i>	<i>12h15 – 13h45</i>
Analyses hydrologiques	13h45 – 17h00
Vendredi 18 novembre 2016	
PHENOMENES MARITIMES ET ESTUARIENS	9h00 – 11h30
CLOTURE	11h30 – 12h00

! Les stagiaires doivent prendre leurs dispositions pour être présents jusqu'à 12h00